



Communiqué France Assos Santé – 8 avril 2020

Des masques pour les professionnels du soin et de l'accompagnement à domicile de toutes les personnes fragiles

L'Union des Associations des Usagers de la Santé, France Assos Santé, lance un appel aux pouvoirs publics pour que les masques soient enfin délivrés à tout professionnel chargé d'une fonction d'aide et de soutien aux actes de la vie courante des personnes isolées en perte d'autonomie, qui ne pourraient vivre sans ces professionnels du maintien à domicile attachés à une association, une institution, avec un statut de salarié ou travailleur indépendant.

Nul n'ignore que les personnes en situation de handicap et personnes âgées non autonomes, vivant seules et sans famille à proximité, ne pourraient subvenir à leurs besoins fondamentaux comme se nourrir, se laver, se soigner, prendre leur traitement ou se lever et verraient leur état de santé se dégrader ou mourraient dans l'isolement le plus complet.

Nul n'ignore non plus que ces professionnels du soutien à domicile se déplaçant de maison en maison, circulent dans des espaces publics, font des courses de nourriture et de médicaments, et peuvent transporter le virus sans le savoir de différentes façons.

De nombreux pharmaciens leur refusent ces masques alors que leur fonction est tout autant essentielle à la vie des personnes isolées et non autonomes, que celle des professionnels du soin.

Pour toutes les personnes isolées et non autonomes, déjà fragiles, la privation de masques pour ces professionnels du maintien à domicile qui leur permettent de vivre, est une exposition au risque de COVID-19 qu'aucun responsable ne peut ignorer.

C'est pourquoi, après avoir entendu Olivier Veran affirmer il y a deux jours, que les personnels des EHPAD devaient bénéficier de l'accès aux masques, France Assos Santé demande que ces professionnels du soin quotidien à domicile aussi indispensables que les professionnels du soin médical, et circulant en ville ou à la campagne de personne en personne, aient enfin un droit d'accès aux masques délivrés en pharmacie ou à un masque de fabrication artisanale en cas de refus persistant des pharmaciens dont une autorité donnerait enfin le modèle, faute de rien.

Contact presse : communication@france-assos-sante.org – 01 40 56 94 42